

VERIFICATION DES TITRES D'ÉLIGIBILITÉ**Rapport du Bureau du Grand Conseil**

Le Bureau du Grand Conseil s'est réuni le jeudi 17 août 2023 pour prendre connaissance des pièces justificatives relatives à l'élection de trois nouveaux députés en remplacement de collègues démissionnaires.

Conformément à l'article 84, al.1 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) du 5 octobre 2021, en cas de vacance de siège pendant la législature, le Secrétariat général du Grand Conseil invite le Bureau d'arrondissement à le repourvoir. Selon les extraits des procès-verbaux des Bureaux électoraux des arrondissements d'Aigle, de la Broye-Vully et de Morges, sont déclarés élus au Grand Conseil :

Mme Eliane DESARZENS, née le 23 avril 1958, originaire de Lucens (Sarzens) (VD), secrétaire de direction, domiciliée Route de Mamont 13, 1880 Les Plans-sur-Bex, qui remplace au sein du groupe socialiste M. Alberto Cherubini, démissionnaire ;

M. Alain Louis Henri CORNAMUSAZ, né le 13 juillet 1965, originaire de Trey (VD), agriculteur, domicilié Place du Collège 1, 1552 Trey, qui remplace au sein du groupe de l'Union démocratique du centre M. Philippe Liniger, démissionnaire ;

Mme Laure JATON, née le 18 mai 1967, originaire de Jorat-Menthue (Villars-Mendraz) (VD), conseillère municipale, domiciliée Chemin du Banc-Vert 31, 1110 Morges, qui remplace au sein du groupe socialiste Mme Valérie Induni, démissionnaire.

En vertu de l'article 23, al. 3 de la loi sur le Grand Conseil (LGC) du 8 mai 2007, le Bureau, composé de Mme et MM. Laurent Miéville, Président, Stéphane Montangero, 2^e Vice-Président, François Cardinaux, Céline Misiego, Alberto Mocchi et Patrick Simonin, membres, ainsi que du soussigné, a constaté la parfaite légalité de ces élections et vous propose de les accepter telles que présentées.

Lausanne, le 17 août 2023.

Le rapporteur :
(Signé) Jean-François Thuillard
Premier Vice-Président